

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 8

**DATE DE LA  
CONVOCAION**

16/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à dix-sept heures et quarante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

**Présents** : Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

**Absents-excuses** : Madame Françoise AUBOUET, Monsieur Jean-Michel CRUZ

**Pouvoirs** : Madame Françoise AUBOUET à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

**1/ DETERMINATION DU BUDGET ET CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LE REPAS DES AINES**

Les administrés ayant leur résidence principale à Civray et qui ont ou auront 70 ans et plus en 2024 pourront participer au repas des aînés prévu le dimanche 24 Novembre 2024 à la salle des fêtes de CIVRAY.

Il convient de déterminer le budget et de choisir les prestataires pour l'organisation de ce repas, y compris pour l'animation.

Il est précisé que les personnes ne participant pas au repas pourront bénéficier du colis de fin d'année, sous réserve d'avoir répondu à l'invitation, et les personnes en maison de retraite recevront un ballotin de chocolats.

Vu la proposition de la SARL Boucherie Traiteur Bigot pour l'élaboration d'un repas pour un coût de 21.10 € par personne,

Vu la proposition de « Variances » pour l'animation du repas d'un montant de 420 €,

Vu la proposition de « Lauréka » pour l'animation du repas d'un montant de 200 €,

Vu que la SARL Boucherie Traiteur Bigot à Issoudun est disponible à cette date et qu'elle est en capacité de proposer une entrée, un plat, salade et le fromage pour 21.10 € par personne,

Considérant que les membres du CCAS se chargent de gérer eux-mêmes l'apéritif, les boissons, l'achat des nappes, serviettes et décoration,

Considérant la nécessité de réduire les coûts budgétaires liés à l'organisation du repas,

Discussion :

La commission décide de maintenir le loto car l'animation avait été appréciée l'an dernier.

En ce qui concerne les achats :

Les membres décident de choisir les desserts « frisson d'hiver » ainsi que les boules de pain de la boulangerie « les Délices de Pitchoons » de Lunery.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de fixer le coût d'un repas à 39.10 € maximum,
- d'accepter la proposition de la SARL Boucherie Traiteur Bigot pour le repas, pour un montant de 21.10 € par personne,
- d'accepter la proposition de « Lauréka » pour l'animation du repas, pour un coût maximal de 200 €,
- d'offrir un ballotin de chocolats pour les personnes qui sont en maison de retraite,
- que les accompagnants (enfants ou conjoints) n'ayant pas 70 ans et souhaitant participer au repas devront s'acquitter d'une participation de 35 € par personne,
- que les conjoints des membres du CCAS devront s'acquitter d'une participation de 35 €,
- de charger Madame la Présidente d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du CCAS.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Intervention enfants de l'école :**

Demander aux parents d'élèves d'intervenir à 14h pour le chant des enfants.

### **Organisation de la tombola :**

Les membres du CCAS décident de renouveler le loto. Ils démarcheront le cinéma le Río, le Florentais, La boulangerie de Lunery, Bricomarché, le bowling, la piscine d'Issoudun, la Baraque à Pizz'....

### **Distribution des colis :**

La distribution se fera à partir du 16 décembre.

### **Cartes de Noël :**

Madame la Présidente demandera aux enseignantes si elles acceptent de renouveler la création des cartes par les enfants du RPI.

### **Signalements EDF :**

EDF nous a fait part des difficultés de certains de ses clients habitant sur Civray à régler leur facture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 20 minutes.

Ont signé la présidente et le secrétaire de séance.



Diffusion sur le site internet de la commune le 07/10/2024